

## COMPTE INVESTISSEUR: information précontractuelle

### 1. Informations relatives à Fintro

Le compte Investisseur est un produit de Fintro, division de BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.199.702, qui agit en qualité de fournisseur du service (ci-après également dénommée "la Banque").

BNP Paribas Fortis SA est soumise au contrôle prudentiel de la Banque Nationale de Belgique, Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles et au contrôle de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles en matière de protection des investisseurs et des consommateurs.

### 2. Caractéristiques du Compte Investisseur

Le Compte Investisseur est régi par les Conditions Particulières applicables au Compte Investisseur.

- Le Compte Investisseur est un compte à vue affecté à des opérations de placement.
- L'utilisation du Compte Investisseur est limitée aux opérations décrites dans les Conditions Particulières applicables au Compte Investisseur.
- L'unité monétaire de référence du Compte Investisseur est l'EUR.

#### Rémunération

La rémunération du Compte Investisseur est constituée d'un intérêt créditeur, calculé au jour le jour en fonction du montant détenu en euros sur le Compte Investisseur. Les intérêts créditeurs sont payés trimestriellement

- Intérêt brut : 0,00%

Un précompte mobilier est retenu automatiquement sur les intérêts lors de leur paiement.

Ces tarifs sont mentionnés dans la liste des tarifs disponibles dans les agences Fintro et sur le site web [www.fintro.be](http://www.fintro.be).

Des informations plus détaillées concernant la rémunération du Compte Investisseur et les modalités de calcul de ses divers éléments sont reprises dans l'article 4 des Conditions Particulières applicables au Compte Investisseur.

#### Frais

L'ouverture, la clôture, la gestion, les extraits de compte disponibles en Fintro Easy Banking Web et toutes les opérations sur le Compte Investisseur sont gratuites.

La banque peut à tout moment modifier les caractéristiques, conditions et autres modalités du Compte Investisseur précisées ci-avant. Les informations concernées seront donc modifiées en conséquence.

### 3. Droit de rétractation – Droit de résiliation

#### Droit de rétractation

Le ou les titulaires ont le droit de se rétracter du Compte Investisseur ouvert à distance ou en dehors d'un établissement de la banque sans pénalités et sans indication de motif. Ils peuvent exercer ce droit pendant 14 jours calendrier par l'envoi d'une lettre recommandée à BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles. Ce

délai prend effet le jour de la conclusion du contrat ou le jour de la réception des conditions contractuelles et des informations précontractuelles si ce jour est ultérieur à la conclusion du contrat.

Afin d'exercer le droit de rétractation, le formulaire-type joint en annexe du présent document pourra être utilisé. L'utilisation de ce formulaire-type n'est toutefois pas obligatoire. D'autres déclarations dans lesquelles le titulaire du compte exprime son souhait univoque de révoquer le service sont également autorisées.

En cas de rétractation, le ou les titulaires ne peuvent être tenus qu'au paiement des frais éventuels afférents au service effectivement fourni selon le tarif en vigueur. S'ils n'usent pas de leur droit de rétractation, leur Compte Investisseur continuera à exister pour une durée indéterminée.

## **Droit de résiliation**

Conformément à l'article 14 des Conditions générales, le ou les titulaires peuvent à tout moment mettre fin au Compte Investisseur moyennant un préavis de trente jours (à compter de l'envoi) signifié par lettre recommandée à la poste. La banque peut de même y mettre fin moyennant un préavis de deux mois. En cas de non-exécution d'un engagement ou de rupture de la confiance, il peut toujours être mis un terme à la relation sans mise en demeure préalable, par lettre recommandée à la poste.

## **4. Droit applicable - Jurisdiction compétente – Divers**

Les relations qui vous lient à la Banque, tant celles préalables à l'ouverture du Compte Investisseur que celles qui résulteront de son ouverture, sont régies par le droit belge.

Toute action relative à la convention du Compte Investisseur et à son exécution sera faite devant le juge désigné à l'article 23 des Conditions Générales de la Banque

Toute communication dans le cadre et/ou en vertu de l'ouverture du Compte Investisseur est faite dans la langue qui a été enregistrée dans les fichiers de la Banque lors de votre entrée en relation avec celle-ci.

## **5. Recours**

Sans préjudice des recours en justice, vos réclamations éventuelles peuvent être adressées par écrit à:

BNP Paribas Fortis SA  
Service Gestion des Plaintes  
Montagne du Parc 3  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 (0)2 228 72 00

Si la solution proposée par la banque ne vous satisfait pas, vous pouvez soumettre le différend au:

Ombudsfm – Ombudsman en conflits financiers  
North Gate II  
Boulevard du Roi Albert II 8 bte 2  
1000 Bruxelles  
Fax: +32 2 545 77 79  
E-mail: [ombudsman@ombudsfm.be](mailto:ombudsman@ombudsfm.be)  
[www.ombudsfm.be](http://www.ombudsfm.be)

Si la réclamation a trait à un service de paiement, le client peut en outre introduire une plainte par écrit à la Direction générale de l'Inspection économique, Services Centraux – Front Office, North Gate III, 3ème étage, 16 boulevard du Roi Albert II, 1000 Bruxelles (<http://economie.fgov.be/fr/litiges/>)

En tant que consommateur, vous pouvez également introduire une plainte relative à une vente ou un service en ligne via le formulaire disponible sur le site <http://ec.europa.eu/odr> de l'Union Européenne.

## **6. Codes de conduite**

Dans ses relations avec les clients particuliers (personnes physiques s'adressant à la Banque dans le cadre de leurs intérêts privés et non de leurs activités professionnelles), la Banque suit les codes de conduite suivant, que vous pouvez consulter sur le site officiel de la Banque [www.fintro.be](http://www.fintro.be) :

- Code de conduite Febelfin concernant les relations avec les clients : « Bonne relation bancaire.be »
- Règle de conduite pour le traitement des plaintes

## **7. Déclaration vie privée**

La Banque traite vos données à caractère personnel conformément à la Déclaration Vie Privée de BNP Paribas Fortis SA disponible sur <https://www.fintro.be/vieprivee> ainsi que dans toutes les agences

Annexe 1 : formulaire-type de rétractation

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire si vous souhaitez exercer votre droit de rétractation)

— A l'attention de

BNP Paribas Fortis SA  
Montagne du Parc 3  
B – 1000 Bruxelles

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de service (\*) ci-dessous

.....  
.....

— Commandé le (\*)/reçu le

(\*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....  
.....  
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....  
.....  
.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

.....  
.....

(\*) Biffez la mention inutile